



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 9
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUI est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Délibération n°23-32

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement et développement Durables

Affaire suivie par Denis DRAPPIER

VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA MARTERNELLE DE L'ETANG

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les aides proposées par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans son Programme "Eau & Climat" 2019-2024 approuvé à l'unanimité par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et dont la révision a été adoptée en comité de bassin puis au conseil d'administration du 16 novembre 2021,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de s'engager dans une transition environnementale à travers notamment la préservation de la ressource en eau et la végétalisation de la ville,

CONSIDERANT la contractualisation avec le cabinet Verdi en qualité de maître d'œuvre du projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang,

CONSIDERANT le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang,

CONSIDERANT que le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang, est éligible aux aides proposées par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de son Programme "Eau & Climat" 2019-2024,

CONSIDERANT que la commune sollicite l'octroi de subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang,

AUTORISE la commune à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie, à solliciter et encaisser ces financements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,
DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 38
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

